

M4 : INTÉGRER LA TECHNIQUE DE RÉDACTION DES DÉCISIONS PRUD'HOMALES

Les 6 composantes d'un jugement



Le jugement comporte 6 parties :

- ✓ **le chapeau ou l'en-tête du jugement**, le plus souvent rédigé par le greffier sous le contrôle du juge, comprend un certain nombre de mentions comme la désignation de la juridiction, le nom des conseillers prud'hommes ayant siégé et statué, l'identité des parties...
- ✓ **l'exposé du litige** qui se décompose **en 3 parties** et qui consiste en un exposé des faits et de la procédure ainsi qu'en une synthèse des prétentions et moyens des parties soumis à l'analyse du juge et délimitant sa saisine.
- ✓ **la motivation** qui énonce le raisonnement par lequel le juge se livre à l'analyse des faits, à leur qualification juridique, à l'appréciation des moyens de preuve, à l'application des règles de droit utiles à la solution du litige.
- ✓ **le dispositif** qui présente la ou les décision(s) sur les différentes demandes des parties.

=> **La rédaction du jugement doit se faire dans un style clair et compréhensible.**